

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

731ème séance

Lundi 3 avril 2006, à 10 heures

Vienne

Président : M. S. MARCHISIO (Italie)

La séance est ouverte à 10 h 11.

Ouverture de la séance

Le **PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, bonjour. Je suis ravi de vous accueillir tous aujourd'hui au Centre international de Vienne et je déclare la quarante-cinquième session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ouverte.

Vous le savez, le Sous-Comité va élire son président pour un mandat de deux ans au cours de cette session du Sous-Comité. Je tiens à informer les délégations que conformément à l'accord passé par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en 2003 lors de sa session relative à la composition du Bureau et de ses organes subsidiaires et conformément aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires, le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes a proposé la candidature de Raimundo Gonzalez Aninat du Chili au poste de président du Sous-Comité juridique pour la période 2006-2007.

Dans sa résolution 60/99 l'Assemblée générale a convenu que le Sous-Comité juridique élirait son président et a noté qu'à sa quarante-neuvième session en juin, le Comité approuverait cette élection.

Je tiens à informer le Sous-Comité qu'en raison de problèmes d'avion, M. Gonzalez malheureusement ne peut pas être avec nous ce matin. Avec la permission du Sous-Comité, je continuerai de présider cette session jusqu'à ce que le nouveau président soit élu cet après-midi et à ce moment-là, je lui demanderai d'assumer la présidence. En l'absence d'objection, *ainsi en est-il décidé*.

Mesdames et Messieurs, afin d'utiliser au mieux le temps qui nous a été imparti et les services de conférence, je souhaiterais procéder à l'adoption de notre ordre du jour pour cette séance, débattre de plusieurs questions de procédure et d'organisation et tout de suite commencer notre examen du point 5 de l'ordre du jour, « Débat général ».

Après son élection cet après-midi, le nouveau président traitera du programme de travail pour cette session du Sous-Comité et créera également les différents groupes de travail. Avez-vous des objections ou des commentaires sur ce programme ? Tel n'est pas le cas. *Ainsi en est-il décidé*.

Adoption de l'ordre du jour provisoire
(document A/AC.105/C.2/L.260)

Le **PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, vous êtes saisis de l'ordre du jour provisoire de cette session dans le document A/AC.105/C.2/L.260 pour adoption. Cet

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



ordre du jour provisoire a été élaboré sur la base de l'accord passé lors de la session 2005 du Comité qui a été par la suite avalisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/99. Vous trouverez en annexe de ce document un calendrier indicatif des travaux. En l'absence d'objection, puis-je estimer que l'ordre du jour est adopté? Apparemment il n'y a pas d'objection, *l'ordre du jour est donc adopté.*

Participation d'États non membres à la session

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Mesdames et Messieurs, je tiens à informer le Comité que le Belarus, la Bolivie, la République dominicaine, la Suisse, la Tunisie et le Zimbabwe m'ont transmis leurs demandes de participation à nos réunions en tant qu'observateurs. Je propose par conséquent que, conformément à nos habitudes, nous invitons lesdites délégations à participer à la présente session et à prendre la parole au sein de ce Sous-Comité sans préjudice d'autres demandes semblables et sans influencer le statut. En l'absence d'objection, nous agissons ainsi. Apparemment, il n'y a pas d'objection, *ainsi en est-il décidé.*

Utilisation des services de conférence

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Mesdames et Messieurs, à présent j'aurai quelques mots à vous dire relativement à l'utilisation des services de conférence mis à la disposition de notre Sous-Comité. Vous vous en souviendrez, conformément à notre habitude, le Sous-Comité a décidé qu'une organisation souple de nos travaux devait sous-tendre l'organisation des travaux du Sous-Comité. À nouveau, je vous propose que le Sous-Comité adopte un mode d'organisation souple afin de permettre une organisation optimale des travaux de cette session. Y a-t-il des objections? Tel n'est pas le cas. *Ainsi en est-il décidé.*

Programme de travail

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: J'en viens à la question d'organisation. La résolution de l'Assemblée générale 32/71 prévoit que tous les membres de tout organisme des Nations Unies soit informé au début de chaque session des ressources disponibles. Je tiens à vous informer des arrangements auxquels nous avons procédé pour cette session du Sous-Comité juridique.

Cette session qui va se tenir du 3 au 13 avril 2006, au total nous nous réunirons à 18 reprises; les salles de conférence III, VII, la salle C0713, C0727 peuvent être utilisées. L'interprétation

simultanée est disponible en arabe, en chinois, en anglais, en français, en russe et en espagnol. Les réunions plénières seront enregistrées dans la langue originelle et en anglais. Des transcriptions verbatives non éditées seront transmises à la suite de cette session du Sous-Comité dans toutes les langues officielles des Nations Unies.

Vous constaterez qu'à l'annexe de sa résolution 56/242 l'Assemblée générale a adopté les lignes directrices sur la limitation de la durée des réunions, notamment :

- a) Les réunions devraient normalement être organisées pendant les heures de réunion normales, c'est-à-dire de 10 heures à 13 heures, de 15 heures à 18 heures les jours ouvrables ;
- b) Les organisations intergouvernementales devraient réviser l'organisation de leurs réunions et, en coopération avec le service de conférence, adapter leurs demandes de réunion.

Conformément à ce que je viens de vous dire au cours des dernières années, le budget des Nations Unies a imposé des contraintes et des restrictions à la capacité des services de conférence à assumer leurs services comme par le passé. Plus particulièrement, des réunions inopinées, des consultations informelles ad hoc, des réunions au-delà des heures de travail normales, des réunions lors des jours non ouvrés, des réunions prolongées, tout cela ne sera pas pris en charge par les services de conférence.

Je tiens également à rappeler la demande des délégués de l'Assemblée générale afin de réduire la longueur des rapports élaborés par le Secrétariat y compris les rapports des organisations intergouvernementales. Je tiens à vous informer qu'en ce qui concerne l'actuelle session du Sous-Comité, le Secrétariat s'efforcera de raccourcir plus encore son rapport, conformément aux orientations présentées par le Secrétaire général sans pour autant hypothéquer sa qualité ou son contenu. Voilà pourquoi j'en appelle à votre compréhension et coopération sur cette question.

Enfin, je demanderai aux délégations de couper leurs portables téléphones dès lors qu'ils entrent dans toute salle de conférence. Les téléphones portables lorsqu'ils restent allumés provoquent de nettes interférences avec le système des salles de conférence ce qui nuit gravement à la qualité de l'interprétation et de l'enregistrement. Je vous demande donc de respecter cette consigne. Merci.

Débat général (point 5 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, je vous propose sans plus attendre de passer au point 5 de notre ordre du jour, « Débat général ». J'ai une liste d'orateurs. Le premier étant le représentant de la Thaïlande. La Thaïlande a la parole.

M. S. THIRAWAT (Thaïlande) [*interprétation de l'anglais*] : Merci Monsieur le Président. Étant donné que je prends pour la première fois la parole aujourd'hui, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection en tant que président. Monsieur le Président, il est gratifiant pour la Thaïlande de participer en tant que nouveau membre du Sous-Comité juridique du COPUOS dans le développement du droit spatial international.

En tant que coparrain du « Questionnaire sur les options possibles pour le développement futur du droit spatial international », (document de conférence n° A/AC.105/C.2/L.259) la délégation thaï voudrait maintenant clarifier la position de son pays à cet égard, la position étant que le droit spatial international existant conventionnel et spécial est une bonne base pour régler les activités liées à l'espace, non seulement des États mais aussi des entités privées, donc les cinq traités sur l'espace existant et le droit souple pertinent devraient servir en tant que guides pour élaborer une convention des Nations Unies sur le droit spatial qui devrait inclure de nouvelles dispositions concernant les aspects des activités liées à l'espace qui auparavant ne relevaient pas du droit international ou qui étaient réglés dans le cadre de la législation nationale des États individuels. À cette fin, il faudrait prendre en considération les pratiques étatique pertinentes dans les activités liées à l'espace et les régimes et les principes que l'on retrouve dans la Convention des Nations Unies sur le droit maritime qui pourrait être appliquée à l'espace. Il faudrait aussi envisager et prendre en considération les leçons tirées de l'élaboration de la Convention du droit maritime.

Pour mener à bien ce processus si long il faut traiter de certaines questions urgentes concernant l'élaboration de la Convention des Nations Unies sur le droit spatial comme par exemple la diffusion de données classifiées qui sont d'une importance vitale pour la sécurité d'un pays et qui sont obtenues grâce à la télédétection. Il faut aussi éviter les conflits potentiels liés aux régimes juridiques de responsabilité et de survols et sur la délimitation de l'espace. Il faut enfin éviter tout différend sur la distinction entre un aéronef ou une navette spatiale en se fondant sur le caractère de sa mission si cette mission se déroule dans l'espace ou dans l'atmosphère. Tout cela se retrouvera dans la

réponse de la Thaïlande au questionnaire des Nations Unies sur cette question.

Enfin, Monsieur le Président, ma délégation voudrait informer brièvement la réunion des activités liées à l'espace menée par la Thaïlande.

Tout d'abord, la Thaïlande a lancé le satellite à bande large IPSTAR qui est son quatrième satellite géostationnaire d'une capacité de douze chaînes de télévision et de quatre à cinq millions de terminaux. Ce lancement s'est effectué en septembre 2005 et la Thaïlande prévoit de lancer mi-2006 son cinquième satellite géostationnaire Thaicom 5 qui comptera quatorze transpondeurs de bande KU dont quatre ont déjà été achetés par un opérateur de télévision payante. Quatre autres transpondeurs seront utilisés en Thaïlande et les trois derniers seront utilisés en Indochine et tout en coopérant avec le Japon pour utiliser des applications satellitaires d'observation de la Terre, les applications du satellite ALOS, l'Agence de Thaïlande pour l'information géographique et le développement de la technologie spatiale prévoit aussi de lancer le satellite d'observation terrestre THEOS mi-2007.

Ensuite, l'Agence thaïlandaise pour l'information géographique et le développement de la technologie spatiale (GISTDA) a organisé un colloque international sur les applications spatiales et sur le droit spatial en octobre 2004 et a organisé ensuite un séminaire sur le droit spatial en octobre 2005 et en conjonction avec l'Institut international du droit spatial organisera un colloque international pour le droit international en août 2006.

Troisièmement, la Thaïlande a participé à l'établissement de l'organisation de la coopération spatiale de l'Asie Pacifique appelée APSCO à Pékin en octobre 2005.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le distingué délégué de la Thaïlande pour sa déclaration. Le prochain intervenant sur ma liste est l'ambassadeur du Japon. Vous avez la parole.

M. SHIGEKI SUMI (Japon) [*interprétation du chinois*] : Monsieur le Président, chers délégués, au nom de ma délégation, je suis honoré de prendre la parole lors de la 45^{ème} session du Sous-Comité juridique du COPUOS. Je voudrais tout d'abord vous dire que je suis heureux de vous voir encore à la présidence de cette réunion et je voudrais aussi souhaiter la bienvenue au nouveau président M. Raimundo Gonzalez Aninat. J'espère que nous pourrons le voir cet après-midi. Je voudrais

également remercier M. Sergio Camacho Lara, le Directeur du Bureau des affaires spatiales et son équipe pour leurs travaux de préparation.

Tout d'abord, permettez-moi d'exprimer mes condoléances aux victimes des tremblements de terre qui ont frappé l'Iran vendredi. Le Japon, en tant que membre de la planète Terre, s'engage à contribuer le plus possible pour gérer cette crise.

Monsieur le Président, laissez-moi commencer en mentionnant certains des événements importants qui ont eu lieu au Japon depuis la dernière session du Sous-Comité et que nous espérons voir cette année.

En octobre dernier, le 56^{ème} Congrès international sur l'astronautique s'est tenu à Fukuoka au Japon. Lors de ce Congrès le 48^{ème} Colloque de l'Institut du droit spatial international a eu lieu et des débats sur le droit international se sont tenus ainsi que le quatorzième Manfred Lachs Space Law Moot Court Competition World Finals de 2005. En tant que pays organisateur, nous sommes en mesure de contribuer au bon déroulement du congrès avec le soutien des membres de l'IISL au Japon et de l'Agence d'exploration de l'aérospatiale du Japon et des étudiants d'université. Aujourd'hui, de plus en plus d'étudiants japonais qui obtiennent leurs diplômes de droit jouent un rôle de plus en plus actif dans la recherche sur le droit spatial et sur le *moot court* des congrès.

Monsieur le Président, au Japon à travers la Conférence mondiale des Nations Unies pour la réduction des désastres et avec le Forum de l'Agence spatiale régionale de l'Asie-Pacifique et la Charte internationale sur l'espace et les catastrophes majeures, le Japon considère la construction de systèmes de satellite d'application de données aux fins de la gestion des catastrophes comme étant un de ses objectifs principaux. Grâce à la coopération avec les autres pays, le Japon a commencé à construire le système « Sentinel-Asia » qui est la première étape vers la création d'un système de soutien à la gestion des crises dans la région Asie-Pacifique.

Monsieur le Président, nous aimerions rapporter les lancements des satellites japonais et des véhicules japonais H-IIA et M.V. Le Japon a essayé de continuer d'opérer de manière fiable ses véhicules de lancement depuis le retour de la mission de H-IIA en février 2005. En juillet dernier, le satellite astronomique par rayon X « Suzaku » a été lancé avec succès et cette année trois lancements consécutifs ont eu lieu en à peine un mois ce qui est un événement tenu en haute estime dans notre pays. Le satellite « Daichi » pour

l'observation terrestre qui doit produire des cartes et surveiller les catastrophes a été lancé en janvier et suite à cela, le satellite polyvalent de transport « Himawari 7 » pour les prévisions météorologiques dans la région Asie-Pacifique et le contrôle aérien a été lancé en orbite géostationnaire.

De plus, le satellite astronomique infrarouge « Akari » qui doit surveiller le ciel et les longueurs d'ondes infrarouges a été lancé pour la huitième fois. Le Japon continuera à chercher à effectuer des lancements couronnés de succès et à améliorer la fiabilité de sa technologie de lancement.

En plus de ses activités, l'astronaute japonais Soichi Noguchi a participé au retour de la mission de la navette spatiale STS-114 menée par la NASA. De plus, le satellite d'ingénierie pour les communications inter orbitales optiques « Kirari » avec le satellite ARTEMIS a mené la première expérience de communication inter orbitale de l'histoire. De plus, le satellite « Hayabusa » a atterri et a décollé de l'astéroïde « Itokawa » qui est en orbite entre Mars et la Terre. Ce sont les résultats de nos accomplissements dans les différents domaines de l'exploration spatiale.

Monsieur le Président, laissez-moi tout d'abord me tourner vers certains des sujets que nous traiterons pendant la session. Tout d'abord, le Japon est État partie à quatre traités sur l'espace, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, l'Accord sur le sauvetage et le retour, la Convention sur la responsabilité et la Convention d'enregistrement. Le Japon entreprend ses activités spatiales en accord avec ces traités qui sont le cadre pour nos activités spatiales actuelles et qui nous permettent d'étendre l'éventail de nos activités spatiales. Bien que nous traiterons ce point en plus grand détail dans les jours suivants, je voudrais rapidement déclarer qu'il est pour nous très désirable que tous les pays s'engagent dans ces traités surtout pour renforcer le cadre juridique des activités spatiales mondiales plutôt que pour discuter d'une convention des Nations Unies sur le droit spatial.

Ensuite, le protocole sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la convention des intérêts internationaux de l'équipement mobile qui a été élaboré, ferait la promotion des biens spatiaux pour établir les intérêts relevant pour la sécurité internationale. Le Japon contribue au développement de l'élaboration préliminaire du protocole en envoyant des experts japonais aux réunions pour traiter cette question. Le Japon a également organisé un groupe d'étude domestique constitué de spécialistes juridiques et de personnes pertinentes surtout venant de l'industrie qui discutent de l'intérêt de la sécurité des biens

spatiaux. Le Japon continue à s'engager dans ce débat.

Monsieur le Président, le Sous-Comité juridique du COPUOS a la tâche importante de faire la promotion du droit spatial afin de s'assurer que les activités spatiales sont menées de manière libre et équitable. Le Japon a l'intention d'aider le Sous-Comité juridique pour qu'il atteigne ses objectifs nobles en contribuant à ces discussions efficaces et productives.

Merci de votre attention.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie l'ambassadeur du Japon pour sa déclaration. Le prochain intervenant est l'ambassadeur du Brésil. Vous avez la parole.

M. C. M. VIEIRA DE SOUZA (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de féliciter l'ambassadeur Raimundo Gonzalez Aninat pour son élection en tant que Président du Sous-Comité juridique. Je suis certain que votre expérience sans conteste et votre dévouement nous permettront de travailler de manière très fructueuse. Je suis particulièrement heureux de vous annoncer que le 20 février le parlement brésilien a ratifié la Convention des Nations Unies sur l'enregistrement des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique. Selon nous, la ratification de cette convention est un pas en avant vers la consolidation d'un cadre juridique plus adéquat pour atteindre nos objectifs dans le domaine spatial. Nous fournirons plus de commentaires sur cette question dans les points 6 et 11 de l'ordre du jour.

Ma délégation est également heureuse d'informer qu'en février dernier le Brésil et le Pérou ont célébré un accord cadre pour la coopération sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le Brésil espère que ceci permettra de soutenir les initiatives de coopération bilatérale dans le domaine de l'exploration spatiale. Le Brésil considère le développement de la science et technologie spatiales comme étant une question d'intérêt primordial pour tous les pays et est engagé pour ouvrir de nouveaux canaux de coopération et de partenariat dans ce domaine.

C'est dans cet esprit que le Brésil a récemment décidé en consultation avec la Chine de mettre à la disposition de l'Argentine, du Chili, du Pérou et du Venezuela les images des satellites de ressources terrestres communs à la Chine et au Brésil. Cette annonce a été faite lors de la réunion préparatoire à la V^{ème} Conférence spatiale des Amériques tenue à Santiago les 28 et 29 mars. Ma

délégation saisit cette occasion pour exprimer sa reconnaissance envers le Gouvernement chilien pour avoir organisé cet événement.

Le Brésil voudrait également féliciter le Gouvernement de l'Équateur pour avoir organisé la V^{ème} Conférence spatiale des Amériques. Cette conférence est un événement très important et le Brésil s'engage à tout mettre en œuvre pour que cet événement soit une possibilité de parler des mécanismes appropriés de coordination et de coopération entre tous les pays de la région en accord avec la Déclaration de Cartagène adoptée lors de la IV^{ème} Conférence des Amériques. Tout en se félicitant de l'organisation de la V^{ème} Conférence spatiale des Amériques, ma délégation voudrait souligner que le renforcement des capacités pour le développement et l'utilisation des applications spatiales devrait se trouver au centre de notre coopération régionale.

Le Brésil considère que le Centre régional pour la science spatiale et l'éducation technologique en Amérique latine et dans les Caraïbes est bien placé pour satisfaire cette demande et le Brésil réitère son appel à tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour se joindre à ses efforts. Le Brésil croit que la coopération internationale devrait être promue afin de diffuser les bénéfices associés à l'utilisation des technologies spatiales surtout dans l'utilisation et l'interprétation des données obtenues par télédétection. À cet égard, le Brésil et la Chine coordonneront leurs efforts afin de s'arranger pour que ces données soient mises à la disposition des pays africains. Les données fournies par les satellites brésiliens ont déjà été offertes au Mozambique.

Le Brésil est également engagé dans les activités du Comité de renforcement des capacités du groupe de l'observation terrestre et en partenariat avec le secrétariat de ce groupe, l'Union européenne, l'Espagne et d'autres partenaires du groupe, le Brésil organisera un séminaire international qui se tiendra du 29 au 31 mai pour identifier les initiatives de renforcement des capacités pour l'observation de la Terre afin de promouvoir la mise en œuvre des actions pour le renforcement de la capacité contenues dans le programme de travail du groupe pour l'observation terrestre.

Si vous me permettez, Monsieur le Président, je ferai une petite digression du sujet principal pour souligner la mission qui est en ce moment accomplie par le Lieutenant-Colonel Marcos Pontes à la Station spatiale internationale. Cette mission a été appelée la « Mission Centenaire » afin de commémorer le centième anniversaire du premier

vol de l'aviateur brésilien Alberto Santos Dumont sur l'avion 14bis. Un siècle plus tard nous sommes également très fiers du Lieutenant-Colonel Pontes qui est le premier brésilien à aller dans l'espace. Le lancement de sa navette s'est effectué à Baikonur au Kazakhstan le 30 mars et avec Pavel Vinogradov de la Fédération russe et de Jeffrey Williams des États-Unis. La mission du Lieutenant-Colonel Pontes durera huit jours pendant lesquels il effectuera huit expériences élaborées par des institutions de recherche et des compagnies brésiliennes. En plus de son intérêt scientifique la mission s'est également avérée être une mission symbolique et elle est suivie par les Brésiliens. Le Brésil croit que l'espace est et devrait toujours être une province pour toute l'humanité et en envoyant notre premier astronaute dans l'espace, nous voulons joindre le geste à la parole.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le distingué délégué du Brésil et je donne la parole maintenant à l'ambassadeur de l'Argentine.

M. E.M. CURIA (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, ma délégation se réjouit de la désignation de Raimundo Gonzalez à la présidence de ce Sous-Comité et nous sommes persuadés que grâce à son expérience en la matière, nos travaux seront couronnés de succès. Bien entendu, il peut compter sur le total soutien de notre délégation et nous espérons qu'il arrivera bientôt.

Monsieur le Président, nous sommes ravis de vous voir à nouveau présider nos travaux eu égard à la façon remarquable dont vous aviez déjà mené toutes les réunions des sessions précédentes de ce Sous-Comité. Enfin, nous souhaitons également souligner la qualité du travail effectué par le Bureau des affaires spatiales et par son Directeur, M. Sergio Camacho, qui a fait preuve d'une grande efficacité et d'un professionnalisme dans l'exercice de ses fonctions et dans la préparation de cette réunion.

Monsieur le Président, avant toute chose nous souhaiterions féliciter du fond du cœur la délégation brésilienne qui a rendu possible le premier voyage d'un astronaute brésilien dans l'espace qui a eu lieu il y a quelques jours, direction la Mission Spatiale internationale avec un Russe et un Américain. Cette mission est la preuve même que la coopération internationale fait en sorte que la conquête de l'espace devienne une réalité pour un nombre croissant de pays.

Monsieur le Président, l'Argentine confirme son soutien au COPUOS et plus particulièrement à ce Sous-Comité des affaires juridiques et ce depuis sa création. En effet, à nos yeux, il s'agit de l'enceinte idoine pour élaborer un cadre juridique nous permettant de réglementer l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique au-delà de la capacité scientifique, technologique que certains États possèdent du point de vue de l'utilisation, de la recherche et du développement et de la promotion de la coopération internationale dans ce domaine. Aux yeux de l'Argentine, ce cadre juridique doit reposer sur les principes suivants :

- Exploration et utilisation de l'espace extra-atmosphérique qui doit se faire dans l'intérêt de tous les États, conformément au Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 ;
- Possibilité d'accéder à l'utilisation de façon équitable de l'espace extra-atmosphérique à tous les États de la communauté internationale. Droit des pays en développement à un accès équitable sans discrimination aucune aux connaissances et technologies des États plus avancés en la matière, ainsi que le renforcement, l'amélioration de la formation du personnel scientifique et technique.
- Sous-tendant cet ordre juridique, nous devons promouvoir la coopération internationale puisque c'est la pierre angulaire de tout programme spatial. Ce qui doit se faire sans discrimination, sans restriction, en garantissant une large assistance technologique. Nous accordons une importance toute particulière à la promotion de la coopération scientifique et internationale en matière spatiale.
- Nécessité de renforcer la fonction de coordination des Nations Unies dans l'intérêt des pays en développement.

Monsieur le Président, en ce qui concerne notre programme de travail pour cette session, je tiens à évoquer quelques questions sur lesquelles nous reviendrons plus en détail au fil de la réunion. En ce qui concerne le point 6, « Situation et application des cinq traités sur l'espace extra-atmosphérique, nous jugeons essentiel de poursuivre nos efforts afin de garantir l'acceptation universelle de ces traités car vue la nécessité de développer de nouveaux aspects du droit spatial, l'on pourrait envisager l'adoption d'instruments complémentaires.

En ce qui concerne le point 8 a), à savoir « Définition et délimitation de l'espace extra-atmosphérique », nous jugeons nécessaire de chercher à dégager un consensus afin de délimiter l'espace extra-atmosphérique par rapport à l'espace aérien afin de leur appliquer un régime juridique particulier.

Pour ce qui est du point 8 b), « Caractère et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires y compris l'examen des moyens permettant de garantir l'utilisation rationnelle et équitable de l'orbite géostationnaire sans hypothéquer le rôle de l'Union internationale des télécommunications, nous souhaitons mettre en exergue les nécessités et les intérêts des pays en développement indépendamment de leur situation géographique. Point sur lequel nous reviendrons au fil de nos réunions. En ce sens, c'est avec une grande satisfaction que nous saluons l'accord passé lors de la trente-neuvième session de ce Sous-Comité, un accord pris dans le document A/AC.105/738 annexe 3.

Monsieur le Président, permettez-moi à présent de très brièvement mentionner les grandes activités effectuées par l'Argentine par le truchement de sa Commission nationale des activités spatiales pour 2005.

Avant toute chose, en ce qui concerne l'observation de la Terre grâce à la construction de satellites optiques et radars pour l'observation de la Terre et grâce à la mise au point d'applications de l'information spatiale.

L'Argentine est membre de la Charte internationale « Espace et grandes catastrophes », elle s'est chargée de l'aspect coordination d'avril à octobre 2005. A cette occasion, l'Argentine a organisé un séminaire régional auquel ont participé les représentants des organismes chargés de la gestion des urgences en Amérique latine. L'Argentine formera les experts de la région afin qu'ils puissent assumer les fonctions de chefs de projet en cas d'urgence.

La Commission a également organisé un séminaire pour l'Initiative interaméricaine de l'observation de la Terre à Buenos Aires, ainsi qu'un atelier sur la formation en Amérique latine, intitulé « Observation de la Terre au service de la gestion des ressources en eau », un atelier qui s'est également tenu à Buenos Aires.

Il convient également de mentionner l'accord de coopération pour le développement du système italo-argentin de satellites pour la gestion des urgences entre notre Commission spatiale et l'Agence spatiale italienne, l'ASI, à Rome en Italie.

Le système SIASGE prévoit l'adaptation des satellites de grande envergure à la technologie radar de dernière génération, un large programme de formation des utilisateurs de l'information satellitaire et le développement d'outils informatiques et de réseaux de transmission de données spatiales.

D'autre part, nous avons nettement progressé dans le développement du satellite SAC-D qui transportera la mission Aquarius de la NASA ainsi que des instruments de l'Agence spatiale canadienne, l'Agence spatiale italienne et le Centre national d'études spatiales de France.

Les essais du SAC-D ont eu lieu dans les installations de l'Institut de recherche spatiale au Brésil, dans le cadre d'une coopération existant entre les deux pays.

Nous le voyons donc, les avantages de l'activité spatiale de l'Argentine vont bien au-delà de ses frontières et concernent directement la coopération internationale. En effet, en 2005 l'Argentine a passé des accords avec des institutions de la région afin d'élaborer ensemble des projets dans le domaine de la gestion des urgences et de la santé. Dans ce cadre, l'Argentine a soutenu avec grand renfort d'enthousiasme l'organisation de la Vème Conférence spatiale des Amériques en Équateur car il s'agit-là d'un mécanisme qui permet de renforcer la coopération entre tous les pays de cet hémisphère.

Monsieur le Président, au niveau mondial, l'Argentine, en novembre 2005 a assumé la présidence du Comité de satellites d'observation de la Terre CEOS. D'autre part, l'Argentine participe activement au groupe d'observation de la Terre GEO, une initiative internationale pour la création d'un système mondial de système d'observation de la Terre.

Parallèlement, au Bureau des affaires spatiales et à l'Agence spatiale européenne, l'Argentine dans son centre spatial de Cordoue a organisé un atelier régional sur l'information satellitaire pour la santé en se basant, se focalisant sur deux thèmes : la télémédecine et l'épidémiologie panoramique. L'Argentine, en coopération avec le SELPER (le Colloque des experts latino-américains de télédétection) a organisé la cinquième journée de l'éducation en matière de télédétection pour le MERCOSUR qui a rassemblé plus de 170 experts de la région.

Voilà très brièvement un aperçu des points que je souhaitais mentionner, des points sur lesquels je reviendrai au fil de la réunion. Je vous remercie de votre attention.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup M. l'ambassadeur. Le prochain orateur est le représentant de la République tchèque, M. Kopal, vous avez la parole.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, tout d'abord je voudrais exprimer la satisfaction de ma délégation après avoir appris la nomination de l'ambassadeur du Chili, M. Raimundo Gonzalez Aninat du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en tant que prochain président de notre Sous-Comité. J'espère que nous aurons bientôt la possibilité de le féliciter pour sa nomination, pour son élection lorsqu'il arrivera.

Il est aussi de mon devoir de tenir en haute estime le rôle que vous avez tenu ces derniers temps à la présidence du Sous-Comité juridique. Votre grande expérience en matière de droit spatial et vos aptitudes diplomatiques nous ont permis de progresser dans le travail du Sous-Comité et nous espérons que vous continuerez à travailler de manière effective dans le travail du Sous-Comité.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Directeur du Bureau des affaires spatiales et le remercier ainsi que les membres de son équipe pour le travail très efficace qu'il a effectué pour préparer nos réunions et pour la mise en œuvre des décisions que nous prendrons lors de ce forum.

Laissez-moi tout d'abord faire certaines remarques générales sur certains des points de notre ordre du jour tel qu'adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 60/99 du 8 décembre 2005. La délégation de la République tchèque se félicite du fait que le point 5 concernant le « Statut et l'application des cinq traités des Nations Unies sur l'espace » reste à l'ordre du jour du groupe de travail du Sous-Comité. Ce Sous-Comité a encore beaucoup de choses à faire pour proposer des mesures pratiques pour l'extension du nombre d'États parties à ce traité ainsi que pour la sensibilisation au droit spatial en général.

Dans ce contexte, nous aimerions tenir en haute estime l'atelier Nations Unies/Nigeria sur le droit spatial sur le sujet des « Responsabilités internationales et de la satisfaction des besoins domestiques » qui s'est tenu à Abuja au Nigeria en novembre 2005, dans le cadre du programme des Nations Unies pour les applications spatiales.

En tant que participant à cet atelier, il est de mon devoir de rappeler que le mérite du succès de l'atelier appartient à Mme Rodriguez du Bureau des

affaires spatiales qui a contribué à son succès grâce à son dévouement. En ce qui concerne les prochaines discussions du groupe des Nations Unies sur les traités spatiaux, notre délégation est intéressée par la prise en compte d'un document de travail soumis par le Kazakhstan, la Fédération de Russie, l'Ukraine et coparrainé par certaines autres délégations. Il s'intitule « Questionnaire sur les options possibles pour le développement futur du droit spatial international » qui pourrait aider le Sous-Comité pour les orientations futures de son travail.

La délégation de la République tchèque a toujours fait particulièrement attention à l'information sur la participation des organisations internationales tant intergouvernementales que non gouvernementales liée au droit spatial, en particulier les contacts étroits et la coopération avec les organisations pertinentes du Système des Nations Unies sont très importantes pour le travail de notre Sous-Comité.

Nous nous félicitons du fait que l'UNESCO ait décidé de ne pas élaborer une déclaration spéciale de principe éthique qui devrait guider les activités spatiales, qui dupliquerait les principes juridiques déjà en vigueur. Néanmoins, nous sommes toujours intéressés par une interaction étroite entre le droit spatial et l'éthique et une coopération de notre Comité avec l'UNESCO.

En ce qui concerne le point 8 de l'ordre du jour, ma délégation considère que le Sous-Comité devrait envisager des discussions sur des mesures pratiques qui nous permettraient d'atteindre des conclusions sur les questions liées aux systèmes spatiaux. Après un examen de cette question et après l'adoption du résumé des débats, les discussions pourraient être reportées jusqu'à ce que l'on ait atteint des nouveaux résultats dans le développement des systèmes d'aérospatiale nécessaires pour renouveler les débats sur le statut légal des objets aérospatiaux.

En ce qui concerne l'utilisation de l'orbite géostationnaire, notre délégation considère qu'elle devrait faire partie de l'espace extra-atmosphérique et que son utilisation soit gouvernée par les dispositions des traités des Nations Unies sur l'espace.

Puis-je rappeler que la délégation de la République tchèque a initié l'adoption de la formule par le Comité scientifique et technique selon laquelle l'orbite géostationnaire se caractérise par ses propriétés spéciales et donc fait partie de l'espace.

Monsieur le Président, lors de sa dernière session, le Sous-Comité juridique a passé beaucoup de temps sur le rapport d'un groupe de travail spécial sur le point appelé « Examen du projet de protocole sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention des intérêts internationaux de l'équipement mobile » qui s'est tenu à Cape Town le 16 novembre 2001. En particulier, le rapport sur l'une des deux questions a nommé le Sous-Comité juridique pour superviser en tant qu'autorité de supervision du protocole et cette question a fait l'objet de nombreux débats. Malheureusement, malgré les efforts de nombreuses délégations qui ont participé à ces discussions, un consensus sur le rôle des Nations Unies en tant qu'autorité de supervision ne pouvait pas être atteint.

Dans le travail d'UNIDROIT qui fait partie du protocole spatial pertinent, le groupe d'experts a pris en compte le projet de protocole. Ce travail devrait continuer cet automne en accord avec les informations mises à disposition par l'UNIDROIT. Néanmoins, notre délégation, avec d'autres pays soutient le maintien du point traitant du protocole spatial à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique afin de permettre aux délégations d'être informées sur les derniers développements concernant le projet de protocole et les commentaires sur ce projet de protocole.

Étant donné que la prochaine session de l'UNIDROIT devrait avoir lieu avant la fin de cette année, les délégations de notre Sous-Comité sont invitées à participer à cette réunion, il serait très utile de maintenir ce point à l'ordre du jour dans sa formulation en l'état pour la 46^{ème} session du Sous-Comité également qui aura lieu en 2007.

Lors de la dernière session du COPUOS la délégation de la République tchèque a évalué de manière positive la discussion du Sous-Comité et l'établissement d'un groupe de travail sur le point à l'ordre du jour sur le sujet de la pratique des États et des organisations internationales pour l'enregistrement des objets spatiaux. Nous avons également apprécié la documentation de base préparée par le Secrétariat, le document A/C.105/C.2/L.255, ainsi que les correctifs 1 et 2 et aussi différents documents d'experts présentés et qui nous donnent une mise à jour.

Le Sous-Comité devrait élaborer un rapport sur cette question en 2007 et le plus gros du travail devrait être effectué maintenant lors de la session de 2006 du Sous-Comité et de son groupe de travail. En particulier, différentes recommandations devraient maintenant être adoptées qui nous permettraient d'augmenter le cercle des États parties à la Convention de 1975 sur

l'enregistrement pour améliorer les pratiques des États pour l'enregistrement et les organisations intersessions pour la normalisation de la forme et du contenu des immatriculations et des registres d'immatriculation.

Selon nous, la résolution de l'Assemblée générale 59/115 qui incorporait les résultats des travaux menés par le Sous-Comité et par son groupe de travail sur l'examen du concept de l'État lanceur, est un bon exemple pour l'orientation du travail qui reste à faire concernant les pratiques d'immatriculation.

Finalement, Monsieur le Président, je dois répéter l'appel que ma délégation a déjà lancé lors de la quarante-quatrième session du COPUOS. Lorsque l'on discutait du point à l'ordre du jour qui était le rapport du Sous-Comité juridique concernant sa session de 2005. A la différence du Sous-Comité scientifique et technique, le Sous-Comité juridique a connu beaucoup moins de succès concernant l'atteinte d'un consensus sur l'inclusion des points à être discutés pour notre plan de travail et qui sont essentiels pour le développement du droit spatial. Les rapports du Sous-Comité juridique qui traitent des propositions de nouveaux points à être envisagés par le Sous-Comité incluent différentes questions qui méritent notre attention et qui pourraient être envisagées pour sélectionner l'une ou plusieurs d'entre elles pour qu'elles soient discutées lors de notre prochaine session.

Merci de votre attention.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la République tchèque pour son intervention et je donne la parole au représentant de la Chine. Vous avez la parole.

M. J. GUIDE (Chine) [*interprétation du chinois*] : Merci, Monsieur le Président. La délégation chinoise est ravie que vous présidiez notre session. En outre, nous saluons également la désignation de M. Raimundo Gonzalez Aninat. Nous sommes persuadés que sous votre habile conduite, notre session sera un grand succès.

Monsieur le Président, la délégation chinoise tient également à saisir cette occasion afin de remercier l'ambassadeur du Brésil pour la déclaration qu'il vient de faire. Dans sa déclaration, l'ambassadeur du Brésil a fait mention de la coopération très fructueuse entre le Brésil et la Chine en ce qui concerne l'espace. Cette excellente coopération entre nos deux pays est la preuve que dans ce domaine la coopération entre les pays en développement a un avenir très prometteur.

Monsieur le Président, depuis la dernière session de notre Sous-Comité juridique, la Chine, conformément au droit international et aux traités sur l'utilisation pacifique de l'espace, la Chine a effectué plusieurs activités. Plus particulièrement en octobre 2005, nous avons lancé une navette spatiale avec deux astronautes qui ont fait un voyage de cinq jours autour de la Terre avant de revenir sur Terre et le Gouvernement chinois continuera de travailler dans le cadre du droit international et continuera d'améliorer ses capacités de vol dans l'espace. Nous allons lancer des projets d'exploration, des projets de vols habités afin d'étendre plus encore notre exploration de l'espace lointain. Qui plus est, nous allons encore allouer des fonds spéciaux destinés à optimiser l'infrastructure et l'étude sur les débris spatiaux.

Nous soutenons également l'étude réalisée sur la réduction des débris spatiaux afin de protéger l'environnement spatial.

Monsieur le Président, au cours de l'année écoulée, la Chine a lancé des coopérations très fructueuses avec plusieurs pays, surtout les pays en développement dans le domaine spatial. En septembre 2005, notre gouvernement a accueilli la Conférence sur la réduction des effets des catastrophes. Nous avons accueilli des experts de 42 pays de la région Asie-Pacifique et de treize organisations onusiennes et autres organisations internationales qui ont tous participé à cette conférence, qui ont échangé leur expérience en matière de réduction des effets des catastrophes et ont adopté le plan d'action de Pékin sur la réduction des risques de catastrophe dans la région asiatique.

En octobre 2005, la Convention sur la coopération spatiale Asie-Pacifique a été signée à Pékin. Huit pays de la région Asie-Pacifique y compris la Chine ont signé cette convention. Nous estimons que l'organisation de coopération Asie-Pacifique en matière spatiale contribuera à la coopération entre tous les pays de la région Asie-Pacifique en matière de technologies et d'applications spatiales. Cela contribuera également au développement économique de notre région et cela permettra d'améliorer le bien-être social de toute notre région.

Monsieur le Président, l'exploration et l'utilisation de l'espace devraient se faire exclusivement à des fins pacifiques et devraient se faire dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Cependant, il y a de nombreuses utilisations non pacifiques de l'espace et c'est là un défi que doit relever la communauté internationale. Les instruments juridiques existants présentent plusieurs lacunes. Par exemple, il n'y a pas d'interdiction

totale de la militarisation et l'arsenalisation de l'espace. Les armes non conventionnelles et les armes de destruction massive font l'objet pour le moment de recherches qui menacent gravement la paix internationale.

Voilà pourquoi de nouvelles dispositions sur la non arsenalisation de l'espace, le renforcement du système de surveillance et de mise en œuvre des traités existants représentent une tâche essentielle que nous devons assumer et nous espérons que le Sous-Comité juridique assumera son rôle de prévention de militarisation de l'espace extra-atmosphérique.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Chine pour sa déclaration. Pour le moment il n'y a pas d'autre demande de parole. Y a-t-il d'autres délégations souhaitant prendre la parole dans le cadre du « Débat général » ? Tel ne semble pas être le cas. Avec votre autorisation, nous allons poursuivre notre examen du point 5 de l'ordre du jour, « Débat général », cet après-midi.

Mesdames et Messieurs, je tiens à vous informer que j'ai reçu une demande de la part du Directeur du Bureau des affaires spatiales qui m'a demandé de prendre la parole devant le Sous-Comité juridique lors de notre séance de ce matin. En l'absence d'objection, je tiens à donner la parole au Directeur du Bureau des affaires spatiales, M. Camacho Lara, au nom du Sous-Comité juridique, je lui demande de faire sa déclaration. En l'absence d'objection je donne la parole à M. Camacho Lara.

M. S. CAMACHO-LARA (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole devant le Sous-Comité juridique afin d'examiner le travail effectué par le Bureau des affaires spatiales concernant le droit spatial international, le travail effectué au cours de l'année écoulée et le travail pour l'avenir.

Avant toute chose, Monsieur le Président, je tiens à vous remercier de votre excellente présidence des deux dernières années ce qui a impliqué notamment le suivi de la mise en œuvre de la demande par l'Assemblée générale d'envoyer une lettre avalisée par ce Sous-Comité aux ministres des affaires étrangères des États soutenant la participation des traités des Nations Unies sur l'espace. Une initiative axée sur les résultats qui a relancé l'intérêt des États à adhérer au régime juridique international régissant les activités

spatiales. Nous savons que nous profiterons encore de votre sagesse en tant que membre de la délégation italienne.

On nous l'a dit l'ambassadeur Raimundo Gonzalez n'arrivera que cet après-midi. À ce moment-là, conformément à l'accord de l'Assemblée générale tel que figurant dans la résolution 60/99, l'élection du président du Sous-Comité juridique pour la période 2006/2007 aura lieu à ce moment-là. Je féliciterai de fond du cœur M. l'ambassadeur Gonzalez pour son élection à la présidence de ce Sous-Comité et je pourrai lui assurer le soutien total du Secrétariat dans ses travaux.

Sur la base de cette expérience, je suis persuadé que le Sous-Comité remportera de grandes victoires tant lors de cette session qu'au cours des deux années à venir.

Très brièvement, je tiens à vous présenter les activités effectuées par le Bureau en 2005.

En 2005, le Bureau a continué d'assumer les responsabilités du Secrétaire général conformément aux traités des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique. Conformément à la Convention de 1976 sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace et la résolution de l'Assemblée générale 1721B XVI du 20 décembre 1961, le Bureau a continué de conserver, de maintenir le registre des Nations Unies des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique. L'information reçue conformément à la Convention sur l'immatriculation et la résolution de l'Assemblée générale 1721B XVI a été transmise à tous les États membres et reprises dans les documents ST/SG/SR.E/1 allant de 1 à 492, ainsi que dans le document A/AC.105/Inf.1 à 413 respectivement.

Au cours de l'année écoulée, le Canada, la Chine, la France, l'Inde, le Japon, le Luxembourg, la Malaisie, la Fédération de Russie, la Turquie, les États-Unis d'Amérique, l'Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques, EUMETSAT, l'Agence européenne, ont fourni des informations conformément aux traités des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique. Les documents d'immatriculation et un répertoire en ligne des objets lancés dans l'espace apparaissent sur le site Internet du Bureau qui est régulièrement mis à jour.

Le Bureau est également ravi de pouvoir informer le Sous-Comité qu'il a reçu et répondu aux requêtes formulées par plusieurs États membres concernant les mécanismes d'immatriculation des objets spatiaux. Autre preuve de l'intérêt renouvelé des États membres à l'égard de l'adhésion aux

traités. Le Bureau continue d'effectuer les autres responsabilités confiées au Secrétaire général conformément au régime juridique régissant les activités dans l'espace et plus particulièrement la diffusion des informations fournies par les États membres au titre de l'article 11 du Traité de 1967 et des principes s'appliquant à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

L'année dernière, le Bureau a participé en tant qu'observateur à la troisième réunion des représentants des autorités compétentes identifiés au titre de la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou d'urgence radiologique.

Ces deux conventions sont les principaux instruments juridiques permettant d'établir un cadre international pour échanger l'information et fournir le plus rapidement possible une assistance dans le cas d'un accident nucléaire ou d'une urgence radiologique afin de minimiser les retombées et répercussions.

Le Bureau, en coopération avec d'autres organisations internationales, participe au plan conjoint de gestion d'urgence radiologique des organisations internationales établi dans le cadre des conventions susmentionnées. Le plan décrit le cadre interinstitutionnel permettant de se préparer et de réagir rapidement en cas d'urgence radiologique réelle, potentielle ou perçue. Le Bureau joue un rôle essentiel dans le cadre du Plan conjoint et a l'obligation d'assumer la responsabilité du Secrétaire général des Nations Unies conformément aux dispositions de certains instruments adoptés par l'Assemblée générale et s'appliquant particulièrement à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

Pour ce qui est de la promotion de la diffusion des informations sur le droit spatial, au cours de l'année écoulée, le Bureau a poursuivi ses efforts visant à promouvoir et à diffuser l'information concernant le droit spatial. Chaque année, le Bureau produit plusieurs documents, publications concernant le droit spatial. Voici une liste des publications de l'année dernière.

- Un CD-ROM contenant les traités et les principes relatifs à l'espace extra-atmosphérique dans toutes les langues des Nations Unies ;
- Un CD-ROM contenant les comptes-rendus et les présentations Power Point de l'atelier conjoint Nations Unies/Brésil sur le droit spatial qui a eu lieu en novembre 2004 à Rio de Janeiro au Brésil.

- « Traités et principes des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique et autres résolutions de l'Assemblée générale ». C'est un petit livre qui est distribué chaque année. Une publication qui a été révisée et deux résolutions ont été ajoutées à l'ensemble des documents contenus dans cette publication que vous trouvez sous la cote ST/Space/11/Rev.1.
- Le statut actuel des signatures, des ratifications, des adhésions aux divers accords internationaux multilatéraux concerne les activités dans l'espace. Le rapport est élaboré sur la base de l'information fournie par le Bureau des dépositaires de tels accords et est un petit additif au livre sur les traités dont je viens de parler. La cote du document en question est ST/Space/11/Rev.1/Add.1 et il date du 1^{er} janvier 2006.

Vous le verrez en prenant connaissance de ces publications, plusieurs États ont ratifié ou signé des traités concernant les activités spatiales au cours de l'année écoulée. En ce qui concerne les cinq traités des Nations Unies sur l'espace, l'Italie a ratifié la Convention sur l'immatriculation, le Nigeria la Convention sur la responsabilité et le Pérou l'Accord sur la Lune.

EUMETSAT a déclaré accepter les droits et obligations découlant de l'Accord de sauvetage et de la Convention sur la responsabilité.

En ce qui concerne les autres accords, le Luxembourg vient de ratifier la Convention ESA devenant par là même le 17^{ème} membre de l'ESA. Singapour a ratifié la Convention de Bruxelles et la Somalie la Convention de l'Union internationale des télécommunications. À nouveau permettez-moi de saisir cette occasion afin de féliciter ces États et organisations.

Revenons-en à la liste des publications au cours de l'année écoulée :

- *Grands moments de l'espace 2006*, un document qui contient un chapitre sur la coopération internationale et le droit spatial. Une publication qui est le fruit des travaux de la FIA et de l'Institut international de droit spatial.
- *Possibilités d'éducation en matière de droit spatial*. Un inventaire des institutions d'enseignement enseignant le droit.

En réaction aux recommandations du Sous-Comité juridique lors de sa quarante-quatrième session en 2005, le Bureau a invité plusieurs institutions à actualiser l'information relative à leur programme de droit spatial. Le Bureau a actualisé l'inventaire des possibilités d'enseignement de droit spatial sur la base des informations qui ont été transmises et tout cela va être repris dans le document de conférence 3. L'inventaire sera également accessible sur le site Internet du Bureau. Je suis ravi d'informer le Sous-Comité au cours de l'année écoulée, le Bureau a reçu des informations de la part de quatre nouvelles institutions d'enseignement, en Argentine, en Indonésie, en Thaïlande et au Portugal. Cet inventaire reprend maintenant 44 institutions de 25 pays.

Enfin, le Bureau a publié le compte-rendu de l'atelier ONU et Nigeria sur le droit spatial intitulé « Assumer les responsabilités internationales et répondre aux besoins nationaux », qui a été réalisé conjointement avec le Gouvernement du Nigeria par le truchement de son agence nationale sur la recherche et le développement spatial du 21 au 24 novembre 2005 à Abuja.

Le Bureau a finalisé le compte-rendu de l'atelier en version papier, des documents qui vous seront distribués au cours de la semaine prochaine. Le Bureau va également achever la version électronique de ce compte-rendu, va inclure les présentations Power Point et s'attend à ce que le CD-ROM vous soit distribué lors de la prochaine session du Comité en juin de cette année. Au début de l'année, le site Internet du Bureau a été transféré sur un nouveau serveur ce qui a permis au Bureau de fournir des services en ligne et de façon plus efficace aux États membres mais aussi au grand public.

Le Bureau est ravi de vous informer que le Sous-Comité a amélioré la base de données sur l'état du traité et a créé une base de données nationale en ligne sur le droit spatial. Nous invitons les États membres à contribuer à cette base de données en fournissant les textes de leur législation nationale en matière d'activités spatiales. Cela est accessible également pour tous les États qui souhaitent prendre connaissance des autres législations nationales. Toutes les bases de données susmentionnées ainsi que les textes des traités sur l'espace, les comptes-rendus des ateliers des Nations Unies sur le droit spatial, les résolutions de l'Assemblée générale depuis 1958 et concernant l'espace extra-atmosphérique, tout cela est disponible grâce au site Internet sur le droit spatial.

Dans le cadre d'un projet pluriannuel, le Bureau a réorienté les ressources humaines et techniques afin d'archiver de façon électronique les

documents du Comité et du Sous-Comité. Les versions électroniques des documents seront rendues accessibles sur le site du Bureau. L'objectif du projet est de s'assurer que les documents sont disponibles pour les États membres et pour le grand public dans toutes les langues officielles de l'ONU. À l'heure actuelle, le site présente les rapports du Comité et des deux Sous-Comités dans toutes les langues officielles et ce depuis 1990 jusqu'à aujourd'hui. Le Bureau va régulièrement actualiser son site Internet en y rajoutant les documents au fur et à mesure où ils sont disponibles.

Monsieur le Président, je suis ravi de vous annoncer que nous continuons d'élaborer une page Internet particulière pour aider les États membres à avoir accès à la collection distribution limitée reprenant tous les documents qui vont être transmis aux délégations lors de cette session. L'adresse exacte de ce site apparaîtra sur la version papier de ma déclaration. La prochaine édition de la mise à jour du droit spatial, une publication électronique qui contient des informations sur le droit spatial, devrait être achevée et distribuée à tous au cours des semaines à venir. La publication électronique se focalise sur les activités du Comité, du Sous-Comité juridique et du Bureau. Cette mise à jour du droit spatial est accessible gratuitement à toute personne souhaitant recevoir une copie.

Depuis son lancement en 2004, plus de 400 abonnés se sont joints à la mailing liste de cette publication. Davantage d'informations sur ces publications électroniques et des copies du formulaire d'inscription sont disponibles dans le fond de la salle mais aussi sur le site Internet du Bureau.

Pour ce qui est du renforcement des capacités dans le droit spatial, au cours de l'année écoulée, le Bureau a continué de promouvoir la compréhension, l'acceptation, la mise en œuvre des traités et principes des Nations Unies sur l'espace, a soutenu l'échange d'informations sur le droit spatial national et a encouragé les possibilités de formation dans le domaine du droit spatial.

Je suis ravi de vous informer qu'en 2005 le Bureau a organisé le 4^{ème} Atelier des Nations Unies afin de renforcer les capacités dans le droit spatial. Un atelier intitulé « Assumer les responsabilités internationales, répondre aux besoins nationaux », un atelier qui s'est tenu à Abuja du 21 au 24 novembre 2005. Comme je vous l'ai dit, cet atelier a été organisé en coopération avec le Gouvernement du Nigeria par le truchement de son Agence nationale de recherche et développement spatial. Environ 75 participants de 21 pays ont participé à l'atelier, des participants qui étaient membres de départements gouvernementaux,

d'agences spatiales, d'organisations internationales, d'universités nationales, d'institutions de recherche et bien entendu également du secteur privé.

L'atelier a présenté une vue d'ensemble des « Traités et principes des Nations Unies sur l'espace » et a traité de l'évolution de la législation et des politiques spatiales nationales. Cet atelier a également envisagé les façons d'améliorer la disponibilité et l'évolution des programmes universitaires de droit spatial surtout dans la région africaine. La dernière session a été consacrée au parachèvement des observations, recommandations et conclusions de l'atelier. Un rapport détaillé y compris les recommandations, observations et conclusions de ces ateliers, se trouve dans le document dont la cote est A/AC.105/866.

Je tiens à remercier le Gouvernement du Nigeria ainsi que l'Agence nationale de recherche et développement spatial pour le soutien pour avoir fourni des experts qui ont pu participer à cet atelier, pour avoir organisé des événements spéciaux pour les participants, pour avoir pris en charge les dépenses de certains participants des pays en développement et pour avoir mis à notre disposition d'excellentes installations.

En 2005, le Bureau nous a demandé de donner des conseils en matière de droit spatial international et des questions juridiques liées aux activités dans l'espace. Nous avons continué de renforcer la coopération avec les entités juridiques et les organisations spécialisées dans le droit spatial afin de promouvoir la compréhension et le développement du droit spatial. Nous avons assumé notre rôle.

Parmi les différentes activités, le Bureau a participé à la conférence organisée par le Centre général de télédétection des États d'Afrique du nord et du Centre européen pour le droit spatial sur « Les catastrophes naturelles et le rôle de la télédétection par satellite, considérations économiques et juridiques ». Une conférence qui a eu lieu à Tunis du 26 au 28 avril 2005. Le Bureau a également participé au 14^{ème} stage de formation d'été sur le droit spatial organisé par le Centre européen de droit spatial à Terni en Italie du 5 au 16 septembre 2005.

Le Bureau a soutenu et a participé au séminaire sur le droit spatial international et la législation nationale organisé par le Gouvernement de l'Algérie et l'Agence spatiale algérienne à Alger du 21 au 22 mars 2006. Le Ministre de l'éducation et de la recherche scientifique, le Ministre des affaires étrangères, le Directeur général de l'Agence spatiale algérienne ont ouvert ce séminaire, un séminaire qui a rassemblé des experts

et des professionnels de l'Algérie travaillant dans le domaine des activités spatiales, mais aussi les doyens des facultés de droit et de plusieurs universités algériennes. Deux groupes de travail ont été créés pendant le séminaire afin d'examiner la coopération et la formation dans le domaine du droit spatial et d'examiner l'élaboration d'une législation spatiale nationale. Le séminaire a conclu ses travaux en adoptant un ensemble de recommandations destinées à promouvoir le développement du droit spatial et d'améliorer les possibilités données en matière de formation au droit spatial en Algérie.

Enfin, je suis ravi de vous informer que le Bureau a poursuivi ses activités avec l'Institut sur le droit aérien et spatial à l'Université de Cologne. Afin d'améliorer le statut et l'application des cinq traités des Nations Unies sur l'espace, l'Institut a, depuis 1989, publié une collection intitulée « Documents juridiques de base en matière de droit spatial ». Une publication qui se décline en quatre volumes de 3450 pages et qui est une référence idéale pour tous ceux qui sont responsables de la formulation, de la mise en œuvre et de l'application du droit spatial. Ce sont des documents qui sont régulièrement actualisés. Les étudiants, les bibliothèques, les universités des pays en développement peuvent acheter ces collections à des prix très intéressants.

En avril 2006, une version électronique des documents juridiques de base du droit spatial sera rendue disponible en plus de la version papier. Afin de faciliter les travaux du Sous-Comité juridique en 2006, l'on a garanti un accès à la base de données pour toutes les délégations, les observateurs du Sous-Comité juridique ainsi qu'au Bureau des affaires spatiales des Nations Unies.

Si je ne m'abuse, la délégation d'Allemagne va nous transmettre davantage d'informations sur la façon dont on a accès à cette base de données soit par ordinateur dans la salle de délégation juste en face de la salle de conférence, soit par les missions ou soit par vos propres ordinateurs.

En 2006, en plus des activités ordinaires et dans le cadre des ressources humaines et financières existantes, le Bureau a continué de déployer ses efforts afin de renforcer les capacités dans le domaine du droit spatial et de promouvoir le développement du droit spatial. En coopération avec le Gouvernement de l'Ukraine, le Bureau organisera le 5^{ème} Atelier des Nations Unies sur le droit spatial qui aura lieu à Kiev en Ukraine du 6 au 9 novembre 2006.

Les principaux objectifs de cet atelier seront le renforcement des capacités en matière de droit

spatial dans les pays d'Europe centrale et orientale ainsi que dans les pays d'Asie centrale et la région du Caucase en renforçant la compréhension, l'acceptation, la mise en œuvre des traités des Nations Unies et des principes des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique tout en garantissant la promotion du développement de la législation spatiale nationale et en facilitant le développement et l'accessibilité des programmes d'enseignement en matière de droit spatial. L'atelier traitera également d'autres questions spécifiques à certaines régions. En plus de l'atelier sur le droit spatial, le Bureau a lancé des travaux afin d'élaborer un programme d'enseignement type pour un stage de courte durée sur le droit spatial. Une mesure qui avait fait l'objet d'une recommandation par le Comité à l'Assemblée générale dans le plan d'action contenu dans le rapport du Comité sur l'examen et la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III qui a été avalisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/2.

Le Bureau fera sans doute rapport lors de la prochaine session du Sous-Comité, sur les progrès faits en la matière. Le Bureau continuera d'examiner les différents mécanismes existants afin de s'assurer que l'information relative au droit spatial atteigne le plus de monde possible en coopérant là où c'est possible avec diverses institutions de droit spatial afin de mettre à jour toute une série de documents, de sources d'informations, qui pourraient servir aux gouvernements, au monde universitaire plus particulièrement des pays en développement.

En ce qui concerne la promotion de l'application du droit international et d'une assistance technique fournie aux gouvernements pour leur permettre de mettre en œuvre leurs engagements au titre des traités sur l'espace, nous continuons d'aider les États membres et de leur fournir des informations selon que de besoin dans la limite des ressources disponibles.

L'année prochaine marquera le cinquantième anniversaire de l'ère spatiale, la cinquantième session également du Comité. Afin de commémorer ce jalon dans l'histoire de l'espace, le Bureau va organiser des manifestations tout à fait spéciales en 2007 et à l'heure actuelle, nous assurons la coordination de toutes ces activités avec les parties intéressées.

À l'occasion du quarante-cinquième anniversaire du premier être humain dans l'orbite de la Terre, la Fédération de Russie va organiser une expo photo dans la Rotonde du 10 au 20 avril. Cette expo photo va vous montrer des scènes du vol de Gagarine et va également reprendre toute

l'histoire des cosmonautes russes et l'évolution la plus moderne de l'industrie spatiale russe.

Le Bureau souhaite inviter les délégations à se rendre à l'exposition et nous souhaitons également remercier l'Agence russe pour l'information internationale et la mission permanente de la Fédération de Russie pour avoir organisé cette exposition.

En conclusion, je réaffirme l'engagement du Bureau pour servir les intérêts des États membres dans le domaine du droit spatial. Je vous remercie de votre attention.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie sincèrement le Directeur du Bureau des affaires spatiales pour sa déclaration très informative.

Chers délégués, je vais bientôt ajourner cette réunion du Sous-Comité. Avant de ce faire, je voudrais informer les délégués sur notre programme de travail de cet après-midi. Nous nous rencontrerons à 15 heures. À cette heure-là, nous élirons le nouveau président du Sous-Comité. Le nouveau président traitera ensuite le point à l'ordre du jour 4, « Déclaration du Président » et ensuite, nous continuerons de traiter le point 5 « Débat général ».

À 16 heures, la séance plénière du Sous-Comité sera ajournée pour le colloque sur les

aspects juridiques de la gestion des crises et des catastrophes et la contribution du droit spatial. Ce colloque est coorganisé par l'Institut international pour le droit spatial, IISL, institut de la Fédération astronomique internationale et par le Centre européen pour le droit spatial international, le CSL. Y a-t-il des questions ou des commentaires sur ce programme proposé ? Je vois qu'il n'y en a pas. Je voudrais informer les délégués qu'à 18 heures, après le colloque, il y aura une réception organisée par l'IISL et le CSL dans la salle spéciale du restaurant du Centre international de Vienne qui se trouve au rez-de-chaussée dans le bâtiment F.

Je voudrais vous informer que nos consultations informelles auront lieu entre les membres du Groupe des États d'Europe occidentale et des autres États à 13 heures cet après-midi dans la salle C0713. Enfin, je voudrais informer les délégations que le Secrétariat espère distribuer la liste provisoire des participants à cette session du Sous-Comité cet après-midi. Je demande à toutes les délégations qui ne l'ont pas encore fait, d'envoyer une lettre officielle reprenant les noms de leurs représentants et d'envoyer celle-ci au Secrétariat le plus vite possible afin que ces noms puissent être inclus sur la liste provisoire des participants. Je vous remercie, la réunion est ajournée jusqu'à 15 heures.

La séance est levée à 11 h 46.